

Déclaration sur l'importance du patrimoine pour le Canada d'aujourd'hui

Nous, soussignés, membres du Conseil national des organisations du patrimoine, membres d'autres organismes voués au patrimoine et professionnels du patrimoine, à l'occasion de notre conférence se tenant à Kijipuktuk | Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 23 au 25 octobre 2025, déclarons collectivement que :

Le patrimoine au Canada constitue une force vitale qui renforce les collectivités et forge notre identité commune. Il crée des liens entre les gens de différentes provinces, générations et cultures par l'intermédiaire de paysages, de traditions et de bâtiments qui réveillent notre sentiment d'appartenance.

Partout au pays, des Canadiennes et Canadiens se sont mobilisés pour protéger, célébrer et repenser les lieux patrimoniaux, pour le plus grand avantage des collectivités. La préservation des lieux patrimoniaux, à laquelle ont contribué nos secteurs alliés, a permis de faire avancer la durabilité économique et environnementale, les espaces communautaires, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, la réconciliation et le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, ainsi que le bien-être des collectivités.

En dépit des avantages qu'ils représentent pour les gens et les collectivités, beaucoup de lieux patrimoniaux sont menacés en raison des degrés de protection différents d'un bout à l'autre du pays et d'un accès insuffisant à l'aide financière. Tout le monde a un rôle à jouer dans la préservation de notre patrimoine commun.

Au moment même où nous sommes tous réunis ici à Halifax, nous rappelons que 90 % des bâtiments qui s'élevaient jadis dans cette ville en 1878 ont été détruits. À l'échelle nationale, c'est un quart des édifices patrimoniaux encore debout qui se perdent chaque génération. Ces lieux précieux se comptent en nombre limité et une fois détruits, ils disparaissent à jamais.

1. **Nous reconnaissons** que le patrimoine est le pilier de l'identité canadienne et de la résilience des collectivités, et que les lieux patrimoniaux — phares, silos à grains, cabanes à sucre, cercles de tipis et autres — définissent les collectivités locales et reflètent leur caractère.

Nous affirmons que les Canadiennes et Canadiens tiennent aux lieux patrimoniaux et à leur préservation.

Nous appelons les dirigeants et les personnes qui œuvrent dans les secteurs connexes de soutenir le patrimoine local de manière à respecter leur mission. En

unissant nos efforts, nous pouvons créer des logements abordables, mieux affronter les changements climatiques et offrir de meilleures possibilités de formation aux travailleurs qualifiés.

2. **Nous reconnaissons** que le Canada compte 1,4 million d'édifices construits avant 1945, mais que seule une infime portion de ces derniers, c'est-à-dire 760, sont des musées ou des sites historiques. La plupart des édifices patrimoniaux se fondent dans nos paysages urbains et ruraux, et font partie de notre quotidien.

Nous affirmons que beaucoup de lieux patrimoniaux sont insuffisamment protégés. La création et la mise en œuvre de lois efficaces en matière de protection du patrimoine dans tous les secteurs de compétence sont la pierre angulaire de la préservation et de l'utilisation des lieux qui sont importants aux yeux des collectivités. Il en va de même pour une politique nationale cohérente qui tient compte des obligations légales du Canada en vertu des lois internationales, notamment la reconnaissance des droits des peuples autochtones et du risque accru que les communautés marginalisées et minoritaires tombent dans l'oubli.

Nous appelons tous les paliers de gouvernement à adopter les meilleures pratiques en matière de préservation du patrimoine et à prévoir des mesures incitatives pour la protection et l'utilisation, mais aussi l'entretien régulier des immeubles publics, et à mettre fin immédiatement à la disparition des mesures de protection existantes afin de freiner la destruction et la démolition injustifiées des lieux patrimoniaux.

3. **Nous reconnaissons** que le patrimoine contribue à l'économie canadienne en soutenant l'industrie locale et en créant des emplois qualifiés, et qu'il est un moteur de l'activité économique dans les secteurs du tourisme, du cinéma, de la rénovation, du génie civil, de l'architecture, de l'assurance et de l'environnement. En effet, les lieux patrimoniaux génèrent près de 3 milliards de dollars en PIB tous les ans.

Nous affirmons la nécessité de soutenir davantage ce moteur économique et de promouvoir l'importance des incitatifs financiers pour catalyser les efforts de préservation des édifices à valeur patrimoniale.

Nous appelons tous les paliers de gouvernement, les dirigeants de l'industrie et la société civile à investir dans les lieux patrimoniaux et à élargir leurs programmes incitatifs pour la gestion des biens du patrimoine. Les incitatifs comprennent des avantages fiscaux accrus, des subventions ciblées et de l'aide financière, qui

garantissent un traitement fiscal comparable à celui offert pour les dons écologiques et culturels.

4. **Nous reconnaissons** que les édifices patrimoniaux sont construits habituellement à l'aide de matériaux locaux, renouvelables et durables, tels que le bois, la pierre et la brique, qui assurent une empreinte carbone plus faible, une durée de vie plus longue, une moindre production de déchets et des constructions plus abordables. Par ailleurs, la réutilisation adaptative constitue une solution de rechange durable aux nouvelles constructions, car elle permet de lutter contre les changements climatiques et de préserver le caractère abordable, équitable, sain et habitable des logements pour les Canadiennes et Canadiens.

Nous affirmons que les édifices patrimoniaux qui permettent de réduire le carbone intrinsèque, constituent des ressources essentielles en matière de logement et contribuent à la santé et au bien-être des communautés.

Nous appelons les secteurs de l'immobilier, de la construction et de l'assurance à approfondir et partager leurs connaissances avec les personnes qui sont propriétaires d'édifices patrimoniaux, qui y habitent ou qui travaillent à leur mise en valeur. Cela comprend notamment l'échange de meilleures pratiques pour rendre les projets à valeur patrimoniale viables économiquement, pour rénover tout en préservant le caractère historique d'un bâtiment, pour mettre en place des systèmes d'économie circulaire qui privilégient la réutilisation des matériaux et pour faire en sorte que les personnes qui habitent dans les maisons patrimoniales aient accès à des protections adéquates.

5. **Nous reconnaissons** que le patrimoine offre d'excellentes occasions de faire avancer le dialogue sur la réconciliation et de promouvoir le droit des peuples autochtones à l'autodétermination de leur patrimoine culturel.

Nous affirmons que les initiatives en matière de patrimoine menées par les peuples autochtones renforcent non seulement notre secteur, mais que la résurgence culturelle qu'elles provoquent donne aussi au Canada une voix plus crédible à l'échelle internationale.

Nous appelons le gouvernement du Canada à aligner les lois sur le patrimoine avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à investir

dans l'élaboration, dirigée par les Autochtones, d'un Cadre national pour les Droits sur le patrimoine culturel autochtone.

6. **Nous reconnaissons** que le secteur du patrimoine au Canada se heurte actuellement à une pénurie de professionnels qualifiés pour préserver les ressources culturelles, les compétences patrimoniales et les savoirs traditionnels.

Nous affirmons que les programmes de formation en protection du patrimoine sont essentiels à la sauvegarde des ressources culturelles, des compétences patrimoniales et des savoirs traditionnels.

Nous appelons tous les paliers de gouvernement à assumer leur responsabilité à titre de gardiens du patrimoine canadien en fournissant un financement stable et adéquat pour soutenir les initiatives en matière d'éducation, de formation professionnelle et de développement des compétences. Nous appelons aussi les établissements d'enseignement à offrir à nouveau des programmes et des possibilités de formation pour le patrimoine afin de standardiser les pratiques et les processus liés au patrimoine.

La préservation du patrimoine est un puissant outil qui fait grandir les collectivités, une prise de position ferme contre l'ignorance, l'indifférence et l'oubli. Malgré les avantages manifestes des lieux patrimoniaux sur le plan culturel, économique et social pour les collectivités, des lieux ne cessent d'être emportés par la destruction intentionnelle, la négligence volontaire et l'indifférence structurelle. Cela menace la capacité des collectivités à continuer de profiter des lieux chers aux yeux des Canadiennes et Canadiens. Alors que nous célébrons les réalisations exceptionnelles et l'innovation des personnes qui protègent nos lieux patrimoniaux, nous prenons le temps aussi de réitérer notre vision partagée pour l'avenir. Nous invitons les autres à se joindre à nous dans notre mission.

À propos du Conseil national

Le Conseil national est un réseau qui tisse des liens étroits entre les organisations patrimoniales dans le cadre d'un effort conjoint visant à protéger et célébrer le patrimoine du Canada, tout en insufflant le changement dans le secteur patrimonial au pays.



Fiducie nationale
du Canada



National Trust
for Canada



Yukon Historical &
Museums Association



ACTION
PATRIMOINE



juxtaarchitects



ARCHITECTURAL
CONSERVANCY
ONTARIO

EDMONTON

HERITAGE COUNCIL



stgm
ARCHI-
TECTURE

**Manitoba
Historical
Society** 